

Synthèse des annonces du Plan de résilience économique et sociale

- **Renforcement du « bouclier tarifaire » pour les petites entreprises**
 - **Remise carburant de 15 centimes HT par litre entre le 1er avril et le 31 juillet**, pour tous les ménages et les entreprises.
 - **Sont concernés le gazole et le gazole pêche, l'essence (SP95, E10), le E85, le GNR, le GPL et le GNV.**
- **Soutien aux entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité représentent une part élevée des charges**
 - Mise en place d'une **aide qui bénéficiera aux entreprises dont les dépenses de gaz et d'électricité représentent une part élevée des charges (> 3 % du CA) et qui du fait du renchérissement de leurs dépenses en énergie deviendraient déficitaires en 2022.**
 - Sans conditions de taille d'entreprise ou de secteur
 - Prendra à sa charge la moitié du surplus de dépenses énergétiques, leur permettant ainsi de réduire leurs pertes dans la limite de 80 %.
 - Plafonnée à 25 M€.
 - Mise en œuvre dès que possible pour la période du 1er mars au 31 décembre 2022.
- **Mise en place ou extension d'outils de trésorerie pour éviter les faillites**
 - **Le PGE restera disponible sous ses modalités actuelles jusqu'au 30 juin 2022** et pour les entreprises particulièrement impactées par les conséquences économiques du conflit ukrainien, **le montant du PGE sera relevé pour qu'il puisse atteindre 35 % du CA** (vs. 25% dans le dispositif général)
 - **Le prêt croissance Industrie**, mis en place en décembre dernier, **sera ouvert aux entreprises du BTP**, et le **prêt croissance relance sera ré-abondé.**
 - adapté aux entreprises connaissant des difficultés temporaires de trésorerie en raison de difficultés d'approvisionnement
 - Le montant du prêt peut varier de 50 000 à 5 000 000 d'euros pour les TPE, PME et ETI
 - **Les prêts bonifiés de l'État pourront être accordés jusqu'à la fin de l'année 2022** (vs. fin théorique en juin 2022)
 - **Les possibilités de recours à l'activité partielle de longue durée (APLD) sont prolongées et étendues**
 - possibilité de prolonger jusqu'à 12 mois supplémentaires le bénéfice de l'APLD pour les accords déjà signés
 - possibilité de négocier des accords APLD jusqu'au 31 décembre 2022 au lieu du 30 juin 2022

- possibilité d'adapter les termes d'un accord APLD pendant toute sa durée afin de prendre en compte l'évolution de la situation économique de l'entreprise pendant la crise
 - mise en place d'un accompagnement par les services de l'État des branches et des entreprises non couvertes à date et qui souhaiteraient négocier un accord très rapidement
- Le recours au report ou facilités de paiement des obligations sociales et fiscales sera facilité
- Mise en place au S2 2022 d'une nouvelle facilité de liquidité garantie par l'État, pour les entreprises affectées par la guerre en Ukraine et ses conséquences économiques
- **Accompagnement des entreprises impactées par les mesures de restriction des exportations, des importations et des activités, et facilitation des recherches de débouchés alternatifs des entreprises exportatrices**
 - Mise en place de **points de contact au sein de la Team France Export**
 - Prolongation du dispositif d'assurance-crédit Cap Franceexport au-delà du 31 mars 2022
 - **Assouplissement et prolongation jusqu'à fin 2022 du chèque relance export et du chèque VIE, destinés aux PME-ETI**
 - Le chèque relance export finance jusqu'à 50 % les prestations de projection à l'international.
 - Le chèque relance VIE permet une subvention de 5 000€ par mission
- **Soutiens ciblés aux secteurs les plus exposés à la hausse du coût des intrants**
 - **Agriculture**
 - Mise en place d'une **aide aux éleveurs fortement impactés par l'augmentation forte du coût de l'alimentation animale**
 - Permettra de **compenser sur 4 mois à compter du 1er avril une partie de leurs pertes de marge**, dans la limite des pertes de l'exploitation agricole
 - **Enveloppe qui pourra s'élever jusqu'à 400M€**
 - Mise en place d'un **mécanisme sectoriel de déclaration puis de remboursement anticipé de la TICPE** en complément de la remise carburant de 15 centimes s'appliquant à partir du 1er avril sur le GNR agricole.
 - Vigilance particulière sur la répercussion des hausses des coûts
 - Possibilité de solliciter le médiateur des relations commerciales agricoles
 - **Pêche**

- Prise en charge des cotisations sociales patronales versée depuis le budget d'action sanitaire et sociale de l'ENIM abondé à due proportion
- **Transport**
 - **Outre la réduction de 15 centimes/L un complément d'aide sera apporté au titre des pertes constatées au cours des dernières semaines et jusqu'au 1er avril, date d'entrée en vigueur de la « remise carburant »**
 - Pour les entreprises de transport routier de marchandises ou de voyageurs (hors taxis)
 - Le **remboursement partiel de TICPE relative à leur consommation de carburants dans le cadre de leur activité professionnelle sera accéléré** selon un rythme mensuel
 - Le recours au report ou facilités de paiement des obligations sociales et fiscales sera facilité.
- **BTP**
 - Le Gouvernement va demander aux acteurs publics **d'appliquer lorsque c'est possible la théorie de l'imprévision pour les marchés publics ne comportant pas de clause de révision de prix et de ne pas appliquer les pénalités de retard lorsque ce dernier est justifié par la prolongation d'un délai de livraison de la part d'un fournisseur à cause de la crise**. La révision du contrat pour imprévision est possible pour les contrats de droit privé de tous les secteurs.
 - **Les cellules de crise BTP** réunissant, sous l'égide du préfet, les fédérations professionnelles de la filière, les distributeurs et industriels locaux et les donneurs d'ordre publics et privés, **seront activées pour offrir un espace de concertation sur les sujets de tension pour le secteur**
- **Sécurisation de l'approvisionnement en intrants critiques**
 - Lancement à venir d'un **Appel à manifestation transverse visant à réduire la dépendance de l'industrie française et des autres secteurs productifs vis-à-vis de la Russie, Biélorussie ou Ukraine**
 - Création d'un **groupe de travail transverse sur les approvisionnements stratégiques destiné à définir les solutions les plus adaptées à court terme**, complété par des travaux spécifiques sur les intrants les plus critiques (aluminium, titane, palladium et platine, gaz rares, tungstène)
 - **Lancement à venir d'une task-force pilotée par P. VARIN dans le domaine des métaux critiques**

- Lancement d'un plan de sécurisation des engrais pour la prochaine campagne
- **Responsabilisation des donneurs d'ordres en vue d'une solidarité de filière**
 - **Renforcement du rôle du Médiateur des Entreprises**
 - Mise en place d'un **comité de crise sur l'énergie animé par le Médiateur des entreprises**
 - Élargissement de l'action du Médiateur des entreprises aux tensions de filières liées aux pénuries et hausses de coût de l'énergie
- Des **mesures pour renforcer notre souveraineté énergétique**, par différents leviers dont la décarbonation de l'industrie, seront détaillées dans les prochaines semaines
- **Des mesures pour renforcer notre souveraineté alimentaire**
 - Des **mesures à court-terme pour la prochaine campagne** (valorisation des jachères discutée au niveau européen, promotion de systèmes trois cultures en deux ans pour accroître en particulier la production de fourrage et de protéines végétales, plan de lutte contre les dégâts de gibier sur nos cultures stratégiques, de l'irrigation afin d'optimiser la ressource en eau et de parer à une sur-crise climatique)
 - Des **mesures de long-terme** :
 - **Lancement à venir de l'appel à projets « Capacités agroalimentaires 2030 » de France 2030** avec pour double objectif de relocaliser des produits agricoles jugés stratégiques (engrais, produits transformés pour l'alimentation animale) et d'industrialiser les projets innovants soutenus par les stratégies d'accélération sur les agroéquipements et l'alimentation durable.
 - **Mise en œuvre d'un plan souveraineté azote** en privilégiant la production d'engrais verts et le développement de filières de valorisation d'engrais organiques
 - **Renforcement du Plan protéines végétales**
 - **Plan de souveraineté énergétique agricole et alimentaire**, pour accélérer le développement des énergies renouvelables (photovoltaïque et biomasse notamment) et la décarbonation de l'amont agricole et des IAA
 - **Plan souveraineté français et européen « Fruits et légumes »**, associant étroitement les territoires ultra-marins.